



Royan, le 22 novembre 2023

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Le contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, conclu pour la période 2015-2023, arrive à son terme le 31 décembre 2023.

Les travaux pour l'élaboration d'un nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » pour la période 2024-2030 sont en cours.

Pour cette contractualisation, les axes prioritaires d'intervention sont redéfinis pour répondre au mieux aux besoins des habitants du quartier prioritaire de « L'Estuaire » (anciennement « Écoquartier L'Yeuse-La Robinière ») à Royan.

La nouvelle génération des contrats de ville entrera en vigueur au plus tard le 31 mars 2024 pour une durée de 6 ans.

À partir du diagnostic qui a été fait sur le quartier prioritaire de « L'Estuaire » à Royan et de la concertation menée auprès d'habitants, les crédits de l'État et de la CARA seront mobilisés en priorité, en 2024, sur les thématiques suivantes :

- **L'emploi (formation, insertion, entrepreneuriat) :** les actions soutenues dans le cadre du contrat de ville visent à renforcer l'accès des habitants aux dispositifs de droit commun. Les efforts seront concentrés autour de deux approches : « Aller vers » les publics les plus éloignés de l'emploi et consolider l'offre d'insertion par l'activité économique, y compris pour développer de nouveaux services bénéficiant directement aux habitants. Seront également favorisés l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi des quartiers dans les métiers en tension mais également le soutien à ceux qui souhaiteraient adopter une démarche entrepreneuriale.
- **Les transitions (écologie, santé) :** actions de nature à accompagner les habitants dans la transition écologique (accessibilité à une alimentation locale et de qualité, développement des mobilités douces, sensibilisation à l'écologie du quotidien, ...), la santé (accès aux offres de soin, prévention, promotion de la santé mentale).
- **L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation incluant l'accès à la culture, au sport, le soutien à la jeunesse et l'information jeunesse :** soutien aux actions de prévention, éducatives, citoyennes, sportives, culturelles, visant à « aller vers » la frange de la jeunesse en décrochage, ceci afin de réinscrire ces jeunes dans des parcours de réussite.
- **La tranquillité et la sécurité publiques :** maintenir la tranquillité résidentielle et la qualité de vie et de ville des habitants sont des conditions essentielles pour accompagner les évolutions du quartier prioritaire de « L'Estuaire ». Outre les actions de sécurisation conduites par les autorités publiques et les bailleurs sociaux, sera favorisée l'émergence d'initiatives citoyennes en faveur du bien-vivre ensemble, des solidarités de voisinage, de médiation sociale (aller-vers, occupation de l'espace public le soir et le week-end ou pendant les vacances scolaires), amélioration du cadre de vie (animation des espaces publics et co-construction d'actions renforçant l'appropriation du territoire par ses habitants et la valorisation de l'image des quartiers).

Les projets éligibles au titre de la politique de la ville devront bénéficier aux habitants demeurant dans le périmètre du quartier prioritaire.

L'État et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique souhaitent privilégier, d'une part, des projets présentant des actions innovantes ou expérimentales, et, d'autre part, dans un souci de cohérence et de complémentarité, des projets élaborés de manière collective regroupant des acteurs locaux dont le rôle et les missions devront être clairement identifiés. La connaissance du territoire et de ses caractéristiques propres devront enrichir les objectifs visés par l'action.

Pour toute action, l'attention des porteurs de projets est attirée sur la nécessité de la présenter préalablement au délégué du Préfet et au chef de service de la politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Il conviendra ainsi de prendre rendez-vous dès que possible auprès de Monsieur Frédéric KHADAOUI (contratdeville@agglo-royan.fr).

Pour toute action renouvelée, les porteurs de projets devront fournir des éléments qualitatifs précis qui mettent en valeur la nécessité de la reconduire.

Pour les dossiers concernant le quartier prioritaire de Royan, aucun dossier papier n'est à adresser aux services de l'État et à ceux de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

Les dossiers de demande de subvention politique de la ville sont à saisir impérativement sur l'Extranet de l'ANCT (plate-forme Dauphin : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>) au plus tard le **14 janvier 2024 à minuit.**

Les organismes nouveaux (qui n'ont jamais effectué de demande depuis 2015) peuvent créer leur compte sur cette page. Il convient d'effectuer cette démarche au plus tôt. Il est recommandé l'usage du guide de saisie d'une demande de subvention disponible à l'adresse suivante :

<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>.

Tout dossier incomplet ou hors délai sera rejeté.

Nous vous remercions pour votre implication dans la mise en œuvre de la politique de la ville au service des habitants du quartier prioritaire et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Préfet,



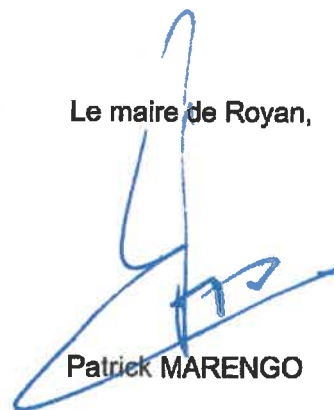
Brice BLONDEL

Le président de la Communauté
d'Agglomération Royan Atlantique,



Vincent BARRAUD

Le maire de Royan,



Patrick MARENGO